



Communiqué de presse

Saint-Jean du Bruel le 15 mai 2011

La **Coordination nationale des collectifs « Non au gaz et huile de schiste »** s'est réunie le 14 mai 2011 après l'adoption d'une petite loi par l'Assemblée nationale le 11 mai dernier.

La Coordination nationale **constate** :

- que cette loi n'abroge pas les permis exclusifs de recherche délivrés ;
- que l'Assemblée nationale autorise la technique de la fracturation hydraulique pour l'expérimentation.

La Coordination **déplore** :

- que la représentation nationale n'ait pas eu accès aux dossiers de demandes de permis de recherche ;
- Qu'une majorité de députés s'en est remise aux déclarations des industriels et au Ministère de l'industrie et de l'énergie pour l'instruction de l'abrogation des permis de recherche ;
- que l'Etat refuse d'abroger les permis en dépit des déclarations du 1^{er} Ministre, du Ministre de l'Industrie et du Ministre de l'Ecologie.

La Coordination **exige** :

- que le Ministre de l'Industrie et de l'Energie représente le Gouvernement lors de l'examen de la proposition de Loi devant le Sénat ;
- que l'Etat rende public le processus de délivrance des permis de recherche ; et, qu'au nom des principes d'information et de participation du public, il lève le secret industriel sur toutes les techniques et produits de recherche et d'exploitation ;
- que l'Etat abroge les permis de recherche délivrés.

La Coordination appelle à la poursuite et à l'amplification de la mobilisation des citoyens et des élus locaux.

Contacts :

Dominique-Guy Jourdain : dominique.guy.jourdain@wanadoo.fr – 06 48 75 71 03 – Collectif Seine et Marne

Jean-Marie Juanaberría : earldescevennes@nordnet.fr – 06 34 49 71 10 – Collectif Causse et Vallée

Anne Lacouture : anne.lctr@gmail.com – 06 83 98 56 06

Charlotte van der Vegt : charlottevdg1@yahoo.fr – 05 65 45 70 55 – Collectif Ouest Aveyron, Permis de Cahors